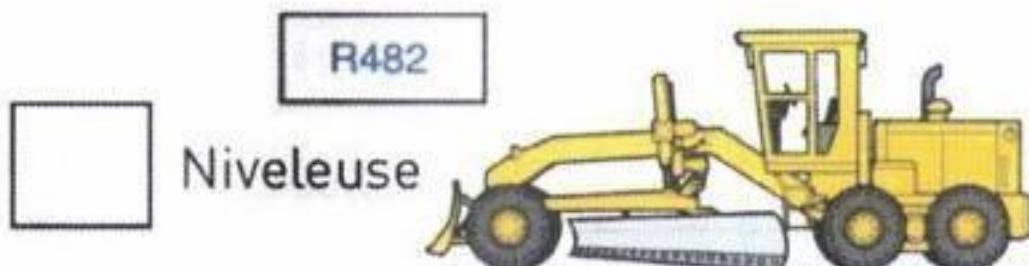
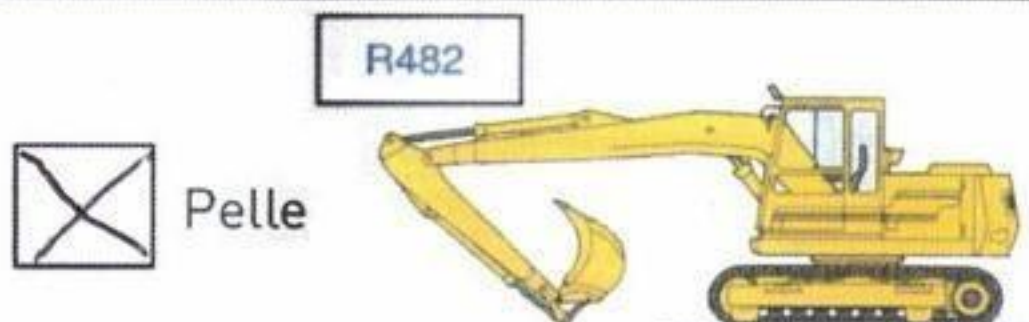


VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)

5201

Signature et Cachet :

Date	18 mai 2026
N° de client	8
N° de rapport	TP3-4876
N° interne de contrôle	24
Prochaine vérification	18 nov. 2026



☐ Autres :

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Jean BIRRA	Société		Signature	
-----	------------	---------	--	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : WACKER NEUSON	MARQUE VÉHICULE
Modèle : EZ26	
N° de Série : WNCE1003E00002266	TYPE
CATÉGORIE : A : Mini pelle 4,5 T <= PV <= 6 T	
ACCESSOIRE(S) : Godets	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 697.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2021	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 2302	N° du Parc
LEVAGE : Oui	5201

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : MARTIN LAURENT	Société : NORMANDIE V.G.P
----------------------	---------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

NORMANDIE V.G.P

MARTIN LAURENT

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Date : 18 mai 2026

Prochaine contrôle : 18 nov. 2026

Client :

MarqueWACKER NEUSON

ModèleEZ26

N° de SérieWNCE1003E00002266

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

PELLE (INITIAL)

Rapport N° : TP3-4876

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION					TYPE DE VÉRIFICATION						
État de propreté de l'appareil satisfaisant			Oui		Vérification de mise en service (Article R4323-22)						
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)			Oui		Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)			✓			
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil			Oui		Vérification de remise en service (Article R4323-28)						
Zone sécurisée pour les essais			Oui								
EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL											
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture											
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆ : Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)											
Documents règlementaires à présenter			B	D	NEO	V/F	N°				
Certificat de conformité + épreuve de mise en service			✓			V					
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)			✓			V					
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)			✓			V					
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)			✓			V					
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)			✓			V					
Groupe de puissance			B	D	NEO	V/F	N°				
Niveaux (huile moteur et hydr./liquide refroidissement			✓			V					
Protections des parties tournantes (courroies, hélices)			✓			V					
Radiateur(s) (état général, fuites colmatage...)			✓			V					
Pompes(s) (fuites, raccordements hydrauliques)			✓			V					
Distributeurs (rac. électriques et hydrauliques, fuites...)			✓			V					
Joint tournant (état, étanchéité)			✓			V					
Réservoirs (déformations, fuites, état des bouchons...)			✓			V					
Sortie d'échappement (protégée ou inaccessible)			✓			V					
Batteries et coupe-batterie (état et fixations)			✓			V/F					
Capotages (fixations, fermetures, dispositifs de calage)			✓			V/F					
Isolations phoniques des capots moteurs			✓			V					
Châssis			B	D	NEO	V/F	N°				
Mécano soudures et boulonnerie (fissures, oxydation...)			✓			V					
Fixation contrepoids			✓			V					
Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets)			✓			F					
Autre dispositif :											
Avertissement des zones dangereuses			✓			V					
Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur			✓			V					
Transmission			B	D	NEO	V/F	N°				
Moteurs de translation et réducteurs			✓			V					
Raccordements hydrauliques			✓			V					
Ponts – Différentiels – Cardans					✓	V					
Train porteur			B	D	NEO	V/F	N°				
Pneumatiques et jantes (usure, entailles sur les flancs)					✓	V					
Vérins de direction (fixations, fuites...)			✓			V/F					
Chaînes – Patin – Galets			✓			V					
Roues folles – Barbotins – Tension de chaînes			✓			V/F					
Autres :											
ACCESSOIRES											
Tourelle (R 4324-2 à 3, 16 à 20, 28, 40 et 41)					Godet (R 4324-28)						
État général			✓			Etat général du godet avant et/ou arrière			✓		
Embase (soudure, couronne d'orientation)			✓			Fonctionnement des clapets de sécurité					✓
Signalisation des zones dangereuses			✓			Présence de linguets de sécurité sur les crochets			✓		
Arrêt d'urgence (coupe batterie)			✓			Vérins (fixations, fuites, clapets, barre de blocage)			✓		
Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique			✓			Vérin de godet			✓		
Frein de tourelle			✓								
Fonctionnement des différents systèmes de freinage			✓								
Dispositif de blocage de tourelle en position transport			✓								

CONTRÔLEUR
NORMANDIE V.G.P
MARTIN LAURENT

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Rapport N° : TP3-4876

Client :

N° de Série	WNCE1003E00002266
-------------	-------------------

Une contre visite sera obligatoire : Non

ESSAI DE FONCTIONNEMENT

	B	D	NEO	V/F	N°		B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	☒	☐	☐	F		Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)					
Dispositif « homme mort »	☐	☐	☒	F		Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 700 Kg . m	☒	☐	☐		
Contacteur de siège	☐	☐	☒	F		Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)	☒	☐	☐		
Commande de direction	☒	☐	☐	F		Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge	☒	☐	☐		
Direction de secours (suivant capacité)	☐	☐	☒	F		Réglage de l'indicateur / limiteur de charge	☒	☐	☐		
Frein de service	☒	☐	☐	F		Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge	☒	☐	☐		
Frein de parc / Frein de secours	☒	☐	☐	F		Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)	☒	☐	☐		
						Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.	☒	☐	☐		
						Vérin de : .					
						Vérin de : .					

EXAMENS ET ÉPREUVES

	Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP		
	Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	☒	☐
	Charge d'essai : 700 Kg à une distance mesurée de : m	☒	☐
	Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?		Oui
	Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?		Oui

